

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, vingt-six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villers-Saint-Frambourg – Ognon légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence Du Maire, Laurent NOCTON.

Etaient présents : Mme : C. PÉRON-LECLERCQ, MM : F. CLEREL, C. LECLÈRE, Adjoints au Maire ;

Etaient présents : Mmes L. de LAPLAGNOLLE, J. DE LOMBARDON, A-M JOASSIM, M. MAQUENNEHAN

MM : R. ARENSBERG, P BRYCHCY, E. DARRAS, Y MENEZ, L. GUARNERI, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : G. MADELAINE à L. NOCTON, E. DE LATTRE BONAMY à J. DE LOMBARDON, C. BESSOU à L. GUARNERI

Absent excusé :

Absent : A. LECLERE, V. HOUGRON, JP DETIENNE

Secrétaire de séance : M. L. GUARNERI



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation des comptes rendus des séances du 27 mars 2023 et du 09 juin 2023
3. Délégation de Service Public
4. Commission d'analyse des offres - DSP
5. Convention piscine avec la ville de Pont-Sainte-Maxence
6. Implantation d'une antenne relais radiotéléphonie
7. Pacte de Gouvernance avec la CCSSO
8. Pacte fiscal et financier avec la CCSSO

Questions diverses



1/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal désigne M Laurent GUARNERI en qualité de secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2023 ET DU COMPTE RENDU DU 09 JUIN 2023 :

Chaque Conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte rendu de la séance du 27 mars 2023 et du 09 juin 2023 qui sont approuvés à l'unanimité.

3/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

La convention d'affermage CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Cette délégation de service public pour le contrat d'affermage concerne l'organisation, la gestion, l'animation du centre de loisirs sans hébergement de l'accueil post et périscolaire, de la restauration scolaire de la commune de Villers-Saint-Frambourg – Ognon, Monsieur le Maire rappelle le principe.

Depuis janvier 2018, la commune a confié à l'association « Initiatives Laïques d'Education Populaire » (ILEP) la gestion des activités d'accueil de loisirs des enfants de 3 à 12 ans de la commune.

Une nouvelle procédure de délégation de service public doit donc débuter dès à présent.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déléguer l'organisation, la gestion, l'animation du centre de loisirs sans hébergement de l'accueil post et périscolaire, de la restauration scolaire de la commune à une association, et de déterminer avec elle les conditions de cette gestion déléguée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

Accepte que Monsieur le Maire lance la procédure de délégation de service public et l'autorise à signer tous les documents afférents.

4/ COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES – DSP

Considérant qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission permanente de délégation de service public ;

Considérant que cette commission qui est présidée par le Maire, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres élus de la commission de délégation de service public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- Décide d'approuver le principe de constituer une commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal,
- Que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera par un vote à main levée
- Désigne pour l'y représenter, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants suivants :

Membres titulaires

M. Laurent NOCTON

M. Francis CLEREL

M. Charles LECLERE

M. Raynald ARENSBERG

Mme Catherine PERON-LECLERCQ

Membres suppléants

Mme Anne-Marie JOASSIM

Mme Muriel MAQUENNEHAN

Mme Juliette DE LOMBARDON

M. Laurent GUARNERI

M. Emeric DARRAS

5/ CONVENTION DE PISCINE AVEC LA VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE :

Il est rappelé que dans le cadre du projet d'activité aquatique, les élèves de l'école de Villers-Saint-Frambourg - Ognon doivent faire 10 séances en piscine. Senlis n'est pas en mesure de nous proposer des créneaux, ce qui est possible à Pont-Sainte-Maxence. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la ville de Pont-Sainte-Maxence une convention et de voter les crédits nécessaires.

6/ IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS RADIOTELEPHONIE :

Madame C. BESSOU, rejoint le conseil municipal.

La société RENACOM mandatée pour la mise en place d'une nouvelle antenne-relais Orange fait un état des lieux des études effectuées pour améliorer la couverture sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents à 10 voix pour, 5 contres, 1 abstention, refuse les trois positions de la Société RENACOM c'est-à-dire les parcelles ZD30, ZD 29, ZD 21, et propose que Orange sollicite le propriétaire de la parcelle ZB 26.

7/ PACTE DE GOUVERNANCE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :

La mise en place d'un pacte de gouvernance peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Ce pacte de gouvernance est envisagé pour les trois années restantes de la mandature 2020-2026 en cours. C'est un outil qui se veut par nature souple et évolutif, il pourra donc le cas échéant faire l'objet d'adaptations ultérieures si nécessaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'émettre u avis favorable au projet de pacte de gouvernance à la CCSSO, et d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents et à engager toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8/ PACTE FISCAL ET FINANCIER AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise a décidé de se doter d'un pacte Fiscal et Financier de solidarité afin de clarifier les relations financières entre la Communauté de Communes et les communes membres,

Le pacte fiscal et financier, constitué en concertation avec l'ensemble des communes prévoit :

- L'instauration d'un fonds de concours de soutien à l'investissement communal
- L'instauration d'un fonds de concours dédié à la lutte contre les déchets sauvages
- La formalisation, en cours des exercices 2023 et 2024, d'une programmation pluriannuelle des investissements
- Le lancement d'une étude sur le transfert de la compétence eau potable et assainissement avec pour objectif d'aboutir au transfert des compétences à la Communauté de Communes avant le 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'émettre un avis favorable au projet de pacte Fiscal et Financier à la CCSSO, et d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents et à engager toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Halte-garderie : on triplera l'accueil dans les mêmes conditions. Accord de principe, mais il faut tripler la subvention
- L'Association Sports et Loisirs annonce l'arrêt de la brocante, recherche de nouvelles idées ; proposition d'une Fan zone pour la coupe du monde de rugby,
- Réunion de toutes les associations avec le maire pour définir un planning cohérent des différents évènements
- Entretien et restauration du site gallo-romain

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Le Maire
Laurent NOCTON



Le Secrétaire de Séance
Laurent GUARNERI

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurent Guarneri'. Below the signature, the name 'Laurent GUARNERI' is printed in blue ink.